

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AURE LOURON

Château de Ségure  
65240 ARREAU

N° 2017- 121 B

Référence écriture délib :  
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	10
Qui ont pris part à la délibération	9
Votes pour : 9	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	
Date de la convocation :	11 septembre 2017

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 25/09/2017  
Reçu en préfecture le 25/09/2017  
ID : 065-246500573-20170919-2017\_121B-DE

Séance du 19 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf septembre, à 18H30, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Lary Soulan, sous la Présidence de M. CARRÈRE

**Présents votants (9) :** CARRERE Philippe, BEYRIE Maryse, MIR Jean-Henri, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, DUBARRY Jean-Bertrand, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël et MOUNIQ Jean

**Absent excusé :** ROTGE Gilbert

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer

Monsieur le Président rappelle aux membres du bureau communautaire que le Syndicat Mixte des vallées d'Aure et du Laron (à travers le label Pays d'art et d'histoire) et la Société Hydroélectrique du Midi (SHEM) avait signé une convention de partenariat en 2014, pour une durée de 3 ans, dans l'objectif de travailler en commun sur des projets d'animation et de valorisation du patrimoine hydroélectrique des vallées d'Aure et du Laron. Cette convention avait apporté au Pays d'art et d'histoire une participation financière de 7 500 € étalée sur 3 ans.

La convention de partenariat est arrivée à son terme. La SHEM souhaite renouveler ce partenariat avec le Pays d'art et d'histoire maintenant porté par la Communauté de Communes Aure-Laron, et s'engage à apporter son soutien financier au Pays d'art et d'histoire à hauteur de 6 000 € pour 3 ans.

Le Président demande aux membres présents s'ils acceptent que la Communauté de Communes Aure-Laron signe cette convention avec la SHEM pour une durée de 3 ans (2017-2019)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Bureau Communautaire décide :

- De renouveler le partenariat entre le Pays d'Art et d'Histoire et la SHEM ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention pour une durée de 3 ans.

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

**OBJET :** Convention de partenariat avec la SHEM : animation et valorisation du patrimoine hydroélectrique par le PAH

Le Président,  
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU